

Nombre de membres

Séance du 8 mai 2021

en exercice: 11

L'an deux mille vingt et un le huit mai à 8h30 l'assemblée régulièrement convoquée le 30 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Marc-Henri SEUBE, Maire

Présents : 11

Présents : Mesdames et Messieurs SEUBE Marc-Henri, PÉRISSÉ Hubert, GARIÉ Jean-Louis PÉRISSÉ Michel, BLAQUE Pauline, ROUCH Brigitte, PAULMERY Magali, GAUNET Dominique, ESTRÉMÉ Jean-Luc, SOULÉ Stéphanie, ANÉ Alain.

Votants: 11

Secrétaire de séance : Madame Pauline BLAQUE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 8h35.

Monsieur le Maire propose de revenir sur les questions diverses des deux précédentes séances.

Compte-rendu du 20 mars :

Sécurisation de l'entrée du village

Il y a un problème de stationnement à l'entrée surtout lorsque les voitures sont garées devant leurs maisons à proximité de l'intersection de la Route du Pla : problème de visibilité. Les règles du Code de la Route pour le stationnement ne sont pas respectées. Le Maire et les Adjointes vont regarder ce qu'il faut faire pour régler ce problème de sécurité.

Tracteur communal

Le Maire informe que David CLAUSTRE a passé le permis Poids Lourd ainsi que le permis BE (remorque).

Projet de station V.T.T.

Michel PÉRISSÉ revient sur le projet VTT dans le biros. Certaines communes restent réticentes. Au final, il y aura seulement trois circuits dans la vallée avec 3 niveaux différents. Sur SENTEIN, un circuit partira du parking d'Anglade.

Extinction de l'éclairage public

Le Maire évoque une étude d'ENEDIS sur la commune. Les consommations liées à l'éclairage public coûtent 8 000 Euros/an pour environ 160 points lumineux. Beaucoup de points lumineux sont alimentés par néon. L'arrêt de l'éclairage public la nuit continue à faire débat au sein du Conseil. Le Conseil est d'accord pour demander une étude (gratuite) au SDE09.

Office de Tourisme du Couserans

La rencontre avec la nouvelle Directrice a eu lieu.

L'Office de Tourisme du Couserans n'assure plus de permanence sur Sentein. Toutefois, il y aura une présence physique ½ journée par semaine au camping ou à l'extérieur dans tout le village.

Les locaux de l'Office de Tourisme au Centre d'accueil ont donc été vidés.

Le Maire propose que l'association Iths Ivagadis utilise provisoirement ces locaux disponibles ce qui permettrait de libérer de la place pour la cantine scolaire. Le nombre d'enfants inscrits à la cantine augmente, il manque de la place et il faut désormais utiliser les deux salles. Le Conseil est favorable à cette proposition. Le Maire s'engage à organiser rapidement le déménagement de l'association précitée.

Fosse camping-car :

La fosse de vidange pour les camping-cars va être aménagée prochainement. Stéphanie SOULÉ demande si le stationnement des camping-cars pourrait être autorisé sur l'ancien terrain de tennis en dehors de la période d'ouverture du camping municipal. Le Maire informe que ce terrain est en zone verte ce serait donc possible. Le Conseil est favorable à cette solution mais convient qu'il faut réfléchir à l'organisation (combien de camping-cars ? durée de stationnement limitée, qui contrôle ?)

Centenaire du Groupe Biroussan

Brigitte ROUCH explique que le projet est toujours en cours mais des obstacles demeurent dus au contexte sanitaire.

Glissières de sécurité sur la Route d'Estouéou

Hubert PÉRISSÉ informe le Conseil qu'il y a 84 mètres de glissières à installer et porte à la connaissance du Conseil les 2 devis réalisés par une entreprise spécialisée.

L'un pour la fourniture et pose de glissières en galva d'un montant de 9 000 €uros

L'autre pour la fourniture et pose de glissières fer + bois d'un montant de 17 000 €uros.

Le montant des travaux est élevé. Le Conseil exclut le devis pour la fourniture et pose de glissières fer+bois. Le Maire indique que la commune pourrait faire une demande de subventions.

Broyage de végétaux

Le Maire affirme que les habitants devront participer au broyage et la commune pourra faire preuve de souplesse. Si le site de broyage est accessible, le tracteur pourra aller broyer là où se trouveront les branches. Les personnes intéressées adresseront une demande à la Mairie.

Le Maire précise qu'il faut savoir ce que l'on fait du broyat.

Parking d'Estouéou d'en Haut

Le Maire a repéré une parcelle que la commune pourrait proposer d'acheter. Il faudrait ensuite creuser, évacuer la terre pour ouvrir un espace de stationnement.

Compte-rendu du 13 avril :

Cantine :

Retour de la visite faite par deux membres de la commission cantine le 7 mai à 12 heures :

- Problème d'espace dans les locaux : manque de place qui va être résolu par le déménagement de l'association Iths Ivagadis,
- Prévoir achat de vaisselle supplémentaire + achat d'un lave-vaisselle ,
- Retour sur le repas servi ce jour-là.

La Mairie va proposer un rendez-vous au prestataire.

Réunion avec les délégués du SIVE sur les heures de ménage école/cantine à revoir.

Pont d'Anglade

Les travaux estimés à 1 440 € (devis) seront réalisés courant du mois de mai.

Éboulement FRECHENDECH

Pour l'éboulement, les experts des assurances sont venus sur place. C'est à la commune qui a subi le préjudice de faire réaliser un devis. L'entreprise CUMINETTI et Fils est venu à Frechendeck pour la réalisation d'un devis pour la reconstruction du mur. Un devis a été réalisé par un géomètre pour définir la propriété du mur.

Approbation des comptes rendus de séances :

- 20 mars : 10 voix pour, 1 abstention (Stéphanie SOULÉ absente à cette séance)
- 13 avril : 10 voix pour, 1 abstention (Jean-Louis GARIÉ absent à cette séance)

ORDRE DU JOUR :

DOSSIER N° 1 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – GROUPEMENT D’ACHAT POUR LA FOURNITURE DE CITERNES INCENDIE

L'achat de citernes est nécessaire pour la création des points d'eau incendie (P.E.I.).

La Communauté de Communes propose aux communes la possibilité de réaliser un groupement d'achat pour la fourniture de citernes incendie.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

VOTE :	11 voix pour	- voix contre	- abstention
---------------	---------------------	----------------------	---------------------

DOSSIER N° 2 : CIMETIÈRE – CRITÈRES D’ATTRIBUTION DES CONCESSIONS

La commune a un besoin d'autofinancement de 29 800 €uros.

Après étude du terrain, les dimensions des concessions pourraient être de 2,40mx3,20m et 1,20mx3,20m

Le Maire donne lecture des articles L 2223-3 et L 2223-13 du Code général des collectivités territoriales et mentionne que le droit à être inhumé est différent du droit à obtenir une concession.

Un règlement fixant les critères d'attribution des concessions doit être rédigée (concession individuelle, familiale, collective, durée, prix ...).

Le Conseil débat mais ne parvient pas à établir ces différentes règles : décision reportée.

Commission communication

Michel PÉRISSÉ fait un retour du travail engagé : volonté de changer le logo de la commune en faisant appel au concours de la population.

En attendant ce nouveau logo, le Conseil est d'accord pour que Michel crée un logo « provisoire » avec le Maubermé, pour la publication du livre sur la grotte de la Cigalère.

Site internet de la commune en cours de création (mairie-sentein.fr). Sur ce site, la commission propose une photo officielle du Conseil municipal, ensemble puis présentation individuelle de chaque conseiller en « situation vivante » en portrait chinois.

Lettre adressée aux associations et artisans pour savoir s'ils veulent paraître sur le site de la Mairie.

Accès internet (WIFI) dès cet été au camping et au centre d'accueil.

DOSSIER N° 3 : MISE À LA DISPOSITION DU BROYEUR DE VÉGÉTAUX

Point abordé précédemment (compte-rendu du 20 mars : questions diverses).

DOSSIER N° 4 : INFORMATION SUR L'ÉLECTION DU FUTUR PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000

Michel PÉRISSÉ fait un retour des deux premières réunions du Comité de Pilotage depuis les élections municipales sans élection d'un nouveau Président du Comité précité.

La 1^{ère} réunion porte principalement sur l'izard, le pastoralisme, le pacage de certaines zones pour les primes, le problème des prédatations ...

La 2^{ème} réunion avec l'O.N.F., E.D.F., le Syndicat du PNR, l'ANAA porte sur le gypaète. Nouvelle naissance au cirque de la Plagne qui vient perturber différents projets notamment celui de la cabane car pas d'hélicoptère possible. Michel a demandé si d'autres personnes (Groupements pastoraux, chasseurs...) pourraient être associées à la signature de la prochaine convention.

Le Conseil décide, à la majorité, que la Mairie de Sentein, représentée par Michel PÉRISSÉ, accepte de prendre la présidence du Comité de Pilotage.

Cette présidence permettra à la commune de garder une vue, un suivi de ce qui se passe.

- ° - ° - ° -

12 heures : suspension de la séance pour la cérémonie du 8 mai et dépôt de gerbe au monument aux morts.

Reprise de la séance à 12h35

QUESTIONS DIVERSES

Élections départementales et régionales

Le Maire informe que les élus ont l'obligation d'être présent aux prochaines élections fixées aux Dimanches 20 et 27 juin prochains. Il faudra être vacciné ou présenter un test PCR de moins de 48 heures.

Comme à l'accoutumée, deux bureaux de vote sur la commune mais celui du village est déplacé sous le porche de l'église (en attente de l'accord des services Préfectoraux).

Intervention de Jean-Claude BAREILLE présent dans le public

Il informe le Conseil municipal :

- de la visite officielle de la grotte de la Cigalère le 4 août prochain,
- de la visite publique de la grotte de la Cigalère le 11 août prochain

Jean-Claude BAREILLE présente le livre sur la Cigalère qui doit être prochainement édité.

Les travaux de la plateforme de Rouge auront lieu début juin, 1 journée avec des bénévoles.

Du 4 au 11 août, un groupe de scouts séjournera dans le village. Ils pourront effectuer des travaux sur des sentiers de la commune (en échange de leur séjour au camping gratuit).

Samedi 7 août : montée sur les ruines de Bulard la journée, en présence de Didier FERT (géologue), suivie d'une conférence à 18 heures au Centre d'accueil avec Claude DUBOIS proposée par les Amis du Parc Naturel Régional.

Le Maire évoque 2 litiges de particulier à particulier sur la commune. Il s'agit de problème de salubrité, le Maire va intervenir et recevoir les parties concernées.

Le Maire doit également rencontrer une famille nouvellement arrivée sur la commune avec des enfants. La séance est levée à 13 heures.

Le Secrétaire de Séance,
Pauline BLAQUE